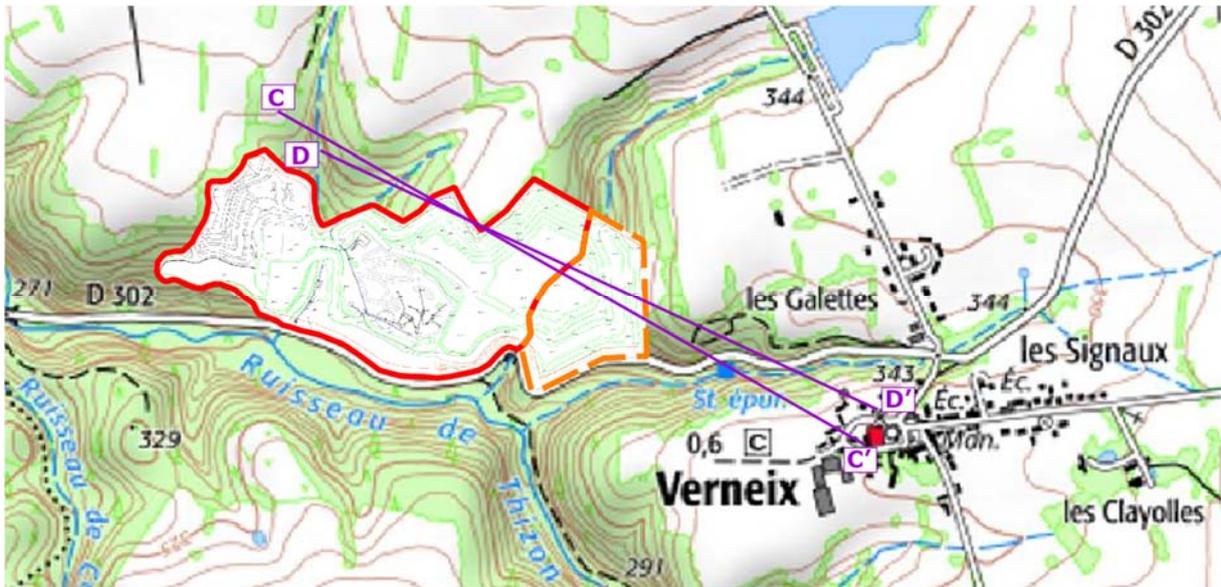


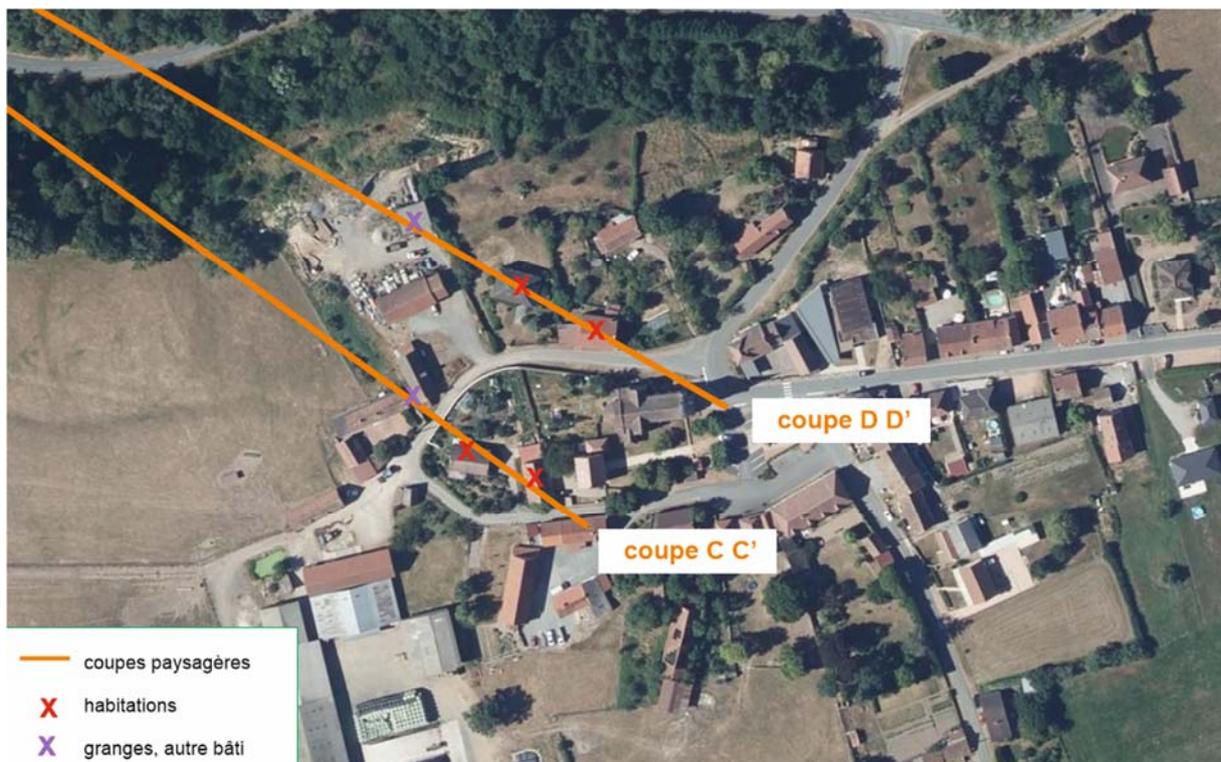
Complément sur l'impact paysager du projet d'extension de la carrière de Verneix

Coupes paysagères depuis les premières habitations de Verneix

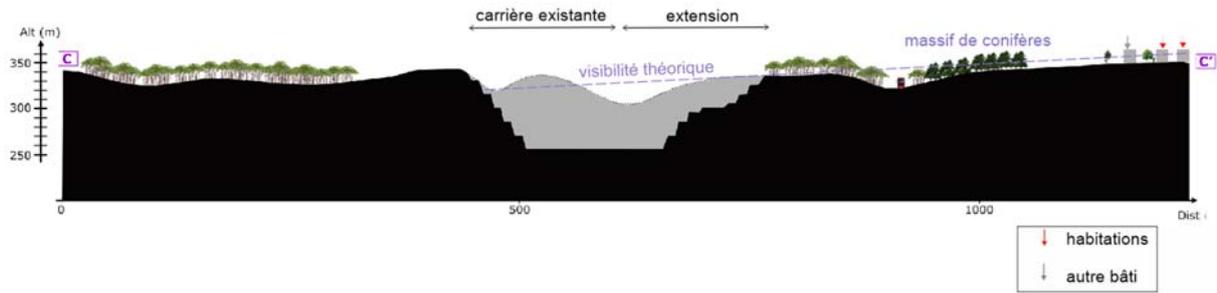
Les coupes paysagères entre les plus proches habitations du village de Verneix et la carrière démontrent l'absence de visibilité de l'extension de la carrière.



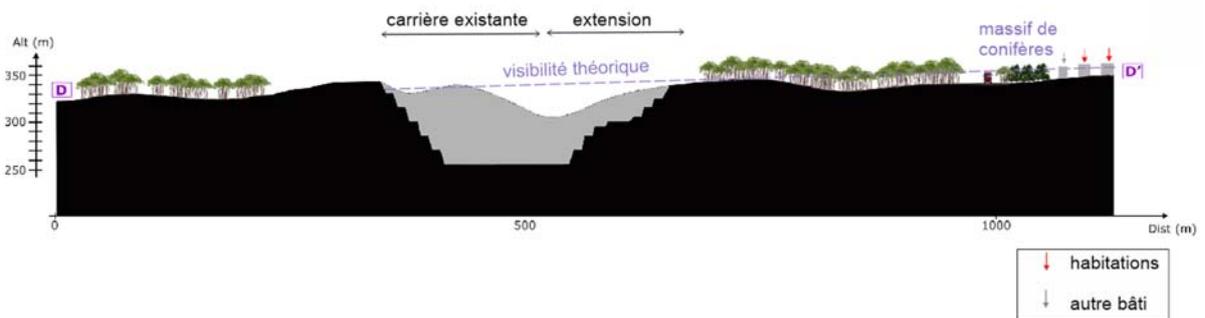
Localisation des coupes paysagères complémentaires



Détail de la localisation des coupes paysagères dans le village de Verneix



Coupe paysagère C C'



Coupe paysagère D D'

Visibilité du site depuis les premières habitations de Verneix

Le versant sud du vallon du Thizon jusqu'aux abords du village de Verneix sont plantés de résineux. Malgré leur caractère exogène, ces parcelles offrent l'avantage de créer une barrière visuelle en toutes saisons. Les vues ne sont donc pas dépendantes de la saisonnalité, les conifères constituant un filtre visuel efficace même en hiver.

Par ailleurs, le village de Verneix se situe à des altitudes proches des parcelles concernées par le projet d'extension, et ne permet pas une vue plongeante directe sur la carrière.



Localisation des parcelles de conifères le long du ruisseau de Thizon jusqu'en ligne de crête

Photo 1 : Boisements de conifères remontant jusqu'à la ligne de crête et masquant les vues en direction de la carrière depuis les abords du village de Verneix





Versant sud du Thizon recouvert de parcelles de conifères



Parcelles de conifères s'étendant jusqu'aux abords du village de Verneix

Il n'existe pas non plus depuis l'espace public de vues directes vers la carrière (place de la mairie et rues adjacentes). La configuration du relief et le positionnement des rues ne permet pas d'avoir de vues directes en direction de la carrière. Il y a 8 bâtiments pouvant potentiellement avoir des vues (dont deux bâtiments d'exploitation). Mais l'orientation des bâtiments, le positionnement dans le versant et la présence de végétation dans les jardins rend les co-visibilités potentielles très limitées.

Carte des bâtiments potentiellement en co-visibilité avec la carrière



1. Corps de ferme avec une orientation en direction de la carrière. Les boisements de conifères permettent d'éviter les co-visibilités directes



2. Bâtiment d'habitation, orienté sur une cour intérieure tournant le dos à la vallée et à la carrière



3. Bâtiment d'habitation, orienté sur une cour intérieure et non orienté vers la carrière



4. Bâtiment d'exploitation orienté sur la cour



5. Maison non orientée en direction de la carrière. Haie de conifères entourant le jardin et nombreuses plantations.
6. Maison installée dans la pente, avec de fait une visibilité potentielle moins forte
7. Maison le long de la route de Savigny, sur la pente du vallon et entouré de végétation, avec de fait des vues potentielles sur la carrière très limitées



8. Maison le long de la route de Savigny, non orientée vers la carrière et entourée de végétation



Pas de vues directes depuis les espaces publics et les rues :

Vue depuis la place de la mairie en direction de la carrière



Vue depuis la rue du Professeur Alajouanine en direction de la carrière



Conclusion sur les perceptions paysagères depuis les habitations de Verneix

Les coupes paysagères montrent l'absence de visibilité de l'extension projetée depuis les premières habitations de Verneix. Les fronts qui seront créés lors de l'exploitation de celle-ci sont orientés à l'opposé du village et ils resteront donc masqués par la topographie. Des vues sur la partie nord-ouest de la carrière déjà existante sont théoriquement possibles mais dans la réalité, le massif de conifères, et également les autres écrans végétaux, masquent cette visibilité, quelle que soit la saison.

Depuis le restant du village, la topographie plane ne permet également aucune visibilité des terrains de l'extension.

Entretien des boisements existants en bordure de site

L'entretien des boisements devra être la plus naturelle et limité possible afin de maintenir un fonctionnement écologique des milieux et permettre un développement arbres. De fait les interventions devront être ponctuelles et orientées sur la protection du risque incendie et la gestion du développement des plantes envahissantes.

Si nécessaire, un débroussaillage mécanique pourra être réalisé tous les 3 à 5 ans pour limiter l'enfrichement des parcelles, tout en préservant le développement des espèces arborées qui viendront en remplacement progressif des arbres dépérissants. Cette action nécessite un repérage préalable des sujets à préserver.

Pour mémoire, les coût d'entretien et de gestion sont de l'ordre de :

Fauchage : 3 € du mètre linéaire

Désherbage : 250€/ha